



MAIRIE DE JASSERON

Commune de Jasseron (Ain)

* * * *

DECISION DU MAIRE

Décision n°DM2022.08-01

Objet : Restauration des archives modernes du 19^{ème} et début du 20^{ème} siècle de la commune de Jasseron – 2^{ème} phase du programme.

Monsieur le Maire de la Commune de Jasseron,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°1 du 9 juin 2020 par laquelle le Conseil municipal consent délégation permanente de fonctions à Monsieur Sébastien GOBERT, maire ;

DÉCIDE

Article 1 :

La Commune de Jasseron a entrepris en 2021 un programme de restauration et de classement des archives anciennes communales.

La phase 1 du programme consistait en la restauration d'une partie des liasses d'archives (dépoussiérage), en l'analyse scientifique et en l'encodage des archives anciennes ainsi qu'en la stabilisation et la numérisation des archives.

Article 2 :

La phase 2 du programme comprend la poursuite du travail entamé en 2021 relatif au dépoussiérage des archives conservées en mairie. La prestation sera réalisée par l'Atelier de restauration du patrimoine et s'élèvera à un montant de 9 000, 00 € HT.

Article 3 :

La Commune de Jasseron sollicite le Département de l'Ain et la Direction régionale des affaires culturelles Auvergne Rhône-Alpes afin d'obtenir un soutien financier pour la réalisation de la phase 2 du programme de restauration des archives anciennes de la commune.

Le Conseil municipal sera informé de cette décision lors de sa prochaine séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210101952-20220831-DM2022_08_01-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/09/2022

Affichage : 02/09/2022



Fait à Jasseron, le 31 août 2022

Sébastien GOBERT
Maire